

COMMUNE de SAINT FRANCOIS LONGCHAMP
COMPTE-RENDU SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 08 NOVEMBRE 2017 à 18H00

Étaient présents : CHABERT Patrick, CHAUVET Antoine, COHENDET Robert, COURT Reine, DURAND Jean-Claude, FERRIER Jacqueline, GIBERT Alain, MOREAU Damien, PELLISSIER Claude, PELLISSIER Daniel, PELLISSIER Jean-Marc, PITHOUD Chantal, PROVOST Patrick, REY Robert, SORNIN Frédéric.

Absents : CHENE Bernard (procuration à PROVOST P), RIVET Christian (procuration à PELLISSIER J.M), GONTHIER Guy (procuration à PELLISSIER C), ANDRE Jean-Luc, AVAKIAN Grégory, BOHAN Stéphanie, BONNIVARD Emilie, DE VRIES Catherine, TINERT Maud.

Le Procès-verbal de la séance du 16 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité.

VALIDATION DU CARACTERE D'URGENCE : Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le caractère d'urgence de la convocation pour l'ordre du jour, prévu pour la séance du 06 novembre (quorum non atteint).

EVOLUTION DES MODES DE GESTION DES SERVICES PUBLICS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS COMMUNAUX : M. le Maire rappelle au Conseil l'organisation actuelle et la volonté de simplifier et optimiser la gestion et l'exploitation des services et équipement touristiques de la station et les démarches engagées avec la 4C qui n'ont pu aboutir. Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve l'évolution des modes de gestion et notamment le principe de s'appuyer sur une Société Anonyme de type SEM dont 85 % du capital serait détenu par la Commune

PARICIPATION A LA SEM SAINT FRANCOIS LONGCHAMP TOURISME : Après avoir pris connaissance du projet de statuts de la SEM, le Conseil approuve à l'unanimité la constitution de la SEM Saint François Longchamp Tourisme dans laquelle la Commune prendra une participation de 85%, désigne comme premiers administrateurs MM. Patrick PROVOST, Robert COHENDET, Bernard CHENE, Claude PELLISSIER, Antoine CHAUVET, Daniel PELLISSIER, Mmes Chantal PITHOUD, Maud TINERT ; et donne tous pouvoirs au Maire pour signer les documents nécessaires.

APPROBATION DU PRINCIPE DE DELEGATION DE LA GESTION DE L'OFFICE DU TOURISME A LA SEM DEDIEE : Le Conseil Municipal prend note du rapport préparatoire et approuve à l'unanimité le principe de délégation de la gestion de l'office du tourisme à la Sem Saint François Longchamp Tourisme au moyen d'une convention de délégation de service public.

APPROBATION DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE LA GESTION DE L'OFFICE DU TOURISME ET MONTANT DE LA COMPENSATION FORFAITAIRE ANNUELLE ALLOUEE : M. le Maire rappelle les délibérations précédentes et donne lecture de la convention de délégation de service public à conclure avec la SEM. Le Conseil approuve à l'unanimité cette convention et décide d'allouer le montant de 975.000 € de compensation financière au gestionnaire de l'OT pour son premier exercice allant du 01/12/2017 au 31/05/2019.

APPROBATION DU PRINCIPE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU CINEMA LE FANNY A UNE SEM DEDIEE : le Conseil Municipal prend connaissance du rapport préparatoire à la délégation de service public du cinéma le Fanny et approuve le principe de la délégation de sa gestion au moyen d'une convention de délégation de service public à passer avec une SEM dédiée.

APPROBATION DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU CINEMA LE FANNY : M. le Maire, après avoir rappelé les délibérations précédentes, présente au Conseil le projet de convention de délégation de service public à conclure avec la SEM pour la gestion du cinéma le Fanny, Convention approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

DISSOLUTION DE L'EPIC SAINT FRANCOIS LONGCHAMP TOURISME : Suite à l'approbation de la délégation de gestion de l'office du tourisme et du cinéma Le Fanny à la SEM Saint François Longchamp Tourisme, le Conseil Municipal approuve la cessation d'activité de l'EPIC au 30 novembre 2017, approuve sa dissolution, fixe au 31 décembre la date de fin de ses opérations, acte que l'actif et le passif seront repris dans les comptes de la Commune, donne mandat au Maire pour procéder à l'ensemble des opérations nécessaires.

GESTION DE LA LUGE SUR RAILS : Après avoir pris connaissance des discussions et propositions de la Société St François Labellemontagne, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant N° 2 à la convention de délégation de service public des remontées mécaniques et du domaine skiable en date du 15/06/2006 afin de confier à ladite Société la gestion de la luge sur rails.

ACQUISITION DE LA VIGIE – CONVENTION D'INTERVENTION ET DE PORTAGE FONCIER DE L'EPFL DE SAVOIE : M. le Maire rappelle au Conseil les négociations engagées avec les Consorts JALLAT pour l'acquisition du tènement leur appartenant à la Vigie. Il donne lecture de la convention d'intervention et de portage foncier de l'EPFL de la Savoie fixant les conditions d'acquisition de ce projet, Convention approuvée à l'unanimité par le Conseil.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS : Suite à la démission de Mme Emilie BONNIVARD, élue députée en juin 2017, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer à six le nombre de postes d'adjoints.

GROUPEMENT DE COMMANDE VAE ET ASSOCIES – MEMBRES DE LA CAO : après avoir rappelé au Conseil le projet de développement du Vélo à Assistance Electrique, M. le Maire propose au Conseil de nommer un titulaire et un suppléant qui siègeront à la Commission d'Appel d'Offre du groupement de commande constitué avec la Communauté de Commune Maurienne Galibier, Le Conseil nomme à l'unanimité M. PROVOST, titulaire, et M. COHENDET, suppléant.

RENOUVELLEMENT DE BAIL – DROIT DE CHASSE ACCA DE MONTAIMONT : le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement du bail de chasse liant la Commune déléguée de Montaimont avec l'ACCA la Diane, pour une durée de 9 ans à compter du 01/01/2017 et un loyer annuel de 115€.

LIGNE DE MARCHÉ MONTAIMONT – LA CHAMBRE : Le Conseil Municipal prend connaissance du résultat de la consultation concernant la ligne de marché Montaimont- La Chambre et retient à l'unanimité la proposition de Faure Savoie.

RESTAURATION DE CHAPELLES – DEMANDES DE SUBVENTIONS : Le dossier de demande de subvention auprès du Département et de la Région pour la restauration des chapelles de Montaimont, d'un montant de 25.541 € HT, est approuvé à l'unanimité.

SECOURS SUR PISTES – SAISON D'HIVER 2017/2018

Le Conseil approuve à l'unanimité les conventions à intervenir avec Roux Ambulances et SAF hélicoptères pour l'organisation des secours pendant la saison d'hiver 2017/2018 et donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents nécessaires.

TARIFS : M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'harmoniser les tarifs appliqués sur les trois communes déléguées. Les propositions sont approuvées à l'unanimité pour les concessions dans les cimetières, les locations de salles et de matériels, les locations d'appartements (saison et année), les droits de place sur le marché et les communaux.

UTN DE LA LAUZIÈRE : suite à la décision de la DREAL de juillet 2017, M. le Maire présente au Conseil les devis établis par le Cabinet MDP pour les études complémentaires demandées, devis acceptés à l'unanimité : 4.900 € pour les inventaires complémentaires, 24.850 € pour l'évaluation environnementale, 8.400 € pour la demande de dérogation espèces protégées.

LOTISSEMENT LES CLOUS – TVA SUR MARGE : après avoir pris connaissance du contrôle effectué sur la comptabilité du Sivom, le Conseil sollicite la procédure de déclaration rectificative et s'engage à reverser le montant de la TVA due suite à une erreur de calcul de la TVA sur marge.

DECISIONS MODIFICATIVES : les décisions modificatives présentées par M. le Maire afin d'abonder certains articles sont approuvées à l'unanimité par le Conseil Municipal.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE RISQUE PREVOYANCE : M. le Maire rappelle au Conseil sa volonté de participer à la protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance et l'adhésion à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion. Le Conseil à l'unanimité décide de maintenir l'adhésion à la convention du CDG et fixe le montant de sa participation à 5€ par agent et par mois.

NAVETTES NOCTURNE ET JOURNEE : Le Conseil décide à l'unanimité de maintenir le service de navette nocturne, mis en place par l'office du tourisme du lundi au vendredi, et propose d'instaurer une navette en journée en complément des ski bus, accepte la prise en charge du coût estimatif présenté et demande qu'un planning soit établi.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal

- prend connaissance de la délibération du Syndicat du Pays de Maurienne concernant la désertification médicale et décide d'émettre un vœu identique.
- Décide de n'amortir que les immobilisations obligatoires en M14 mais précise que les immobilisations qui ont commencé à être amorties le seront jusqu'au solde
- Maintient la demande de subvention auprès du Département pour la réhabilitation de la fruitière de Montgellafrey
- Charge M. le Maire de désigner le coordonnateur communal et les coordonnateurs suppléants, autorise le Maire à recruter par contrat les agents recenseurs pour assurer le recensement de la population en 2018, et fixe la rémunération à l'indice brut 347.
- Décide de verser une subvention supplémentaire de 10.000 € au budget balnéo (soit 154.280 € pour l'année 2017).

Vu par Nous, Maire de la Commune de SAINT FRANCOIS LONGCHAMP, pour être affiché le 10 novembre 2017 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 05 août 1884.

Le Maire, M. Patrick PROVOST

